

# Défense de l'étranger

## Des alliés tous azimuts

... **Jean-Brice Willemin**, Lausanne

Journaliste de l'Eglise catholique dans le canton de Vaud

Le destin moral de la Suisse est en jeu avec les deux nouvelles lois sur l'asile et les étrangers que les citoyens suisses sont appelés à refuser par un référendum soutenu notamment par l'Eglise catholique. Qu'un Comité bourgeois (une centaine de personnalités de la politique, de l'économie et de la société civile de centre-droit)<sup>1</sup> se retrouve sur la même longueur d'onde que la gauche est un signal d'alarme sérieux pour notre pays. « Si ces lois sont approuvées par les citoyens, pour la première fois, la tradition humanitaire de notre pays sera gravement entamée », s'indignent-ils publiquement. Les clivages politiques traditionnels sont dépassés devant les importantes questions éthiques que pose cette votation du 24 septembre prochain.

La Commission Justice et Paix de la Conférence des évêques suisses (CES) s'est prononcée tout aussi clairement en juin dernier contre ces *Lex Blocher*, artificiellement conçues en deux lois. Refuser celle sur l'asile et accepter celle sur les étrangers serait incongru car l'Etat aurait malgré tout un instrument légal pour punir sévèrement les Suisses aidant bénévolement des réfugiés. C'est ce qu'a bien

perçu la CES. De son côté, la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) ne s'oppose qu'à la loi sur l'asile.

### La conscience au-dessus des lois

Les évêques suisses basent leur argumentation sur une conviction très forte : « Nous ne pouvons accepter la vision d'une société citadelle, centrée exclusivement sur elle-même, où les personnes, qu'elles soient suisses ou non, sont évaluées en fonction de leur rentabilité économique. » En effet, les Evangiles nous rappellent constamment que nous sommes membres d'une seule famille humaine. « La solidarité et la compassion ne sont pas divisibles et s'appliquent à tous les déshérités, quels qu'ils soient », précise la Commission Justice et Paix. Le citoyen ne se retrouve-t-il donc pas tiraillé entre les injonctions d'une majorité du Parlement fédéral et celles de l'Eglise catholique ? « La soumission à l'Etat ne doit pas exclure la possibilité d'un intérêt supérieur au nom de la conscience », a très justement écrit Bernard Litzler, dans un éditorial publié le 6 juillet dans *L'Echo Magazine*. C'est ce que font aussi très justement valoir les référendaires et les Eglises, « l'asile étant un

*Soumises à référendum le 24 septembre prochain, les deux nouvelles lois contre le réfugié et l'étranger ne sont pas acceptables aux yeux des évêques suisses. Rejoignant leurs valeurs de justice et d'amour du prochain, des personnalités aux opinions politiques habituellement antagonistes se manifestent dans des prises de position unanimes. Ils défendent la tradition humanitaire de la Suisse et s'indignent des menaces légales projetées contre les défenseurs désintéressés de l'asile. Arguments.*

1 • <http://www.votationasile.ch/601.html> (n.d.l.r.).

droit humain, un devoir pour une société pacifique et démocratique comme la Suisse, par ailleurs dépositaire de la Convention de Genève sur les réfugiés ». Le conseiller aux Etats Alain Berset apprécie ce signal fort donné par les Eglises, car elles défendent nos valeurs fondamentales. « Je fais de la politique aussi au nom de principes d'ordre moral », explique le socialiste fribourgeois. Il est particulièrement choqué qu'une demande d'asile ne puisse être prise en considération en l'absence de papiers d'identité, quand on sait qu'ils sont la plupart du temps confisqués par les Etats persécuteurs. « C'est la porte ouverte à des décisions arbitraires », estime le parlementaire fédéral, estomaqué face à ses collègues du centre-droit qui ont cautionné les *Lex Blocher*. « Lors

des débats aux sessions à Berne, j'ai senti de fortes tensions parmi eux. Certains avaient visiblement mauvaise conscience. »

On comprend qu'Alain Berset apprécie l'intervention de Ruth Dreifuss dans ce débat essentiel pour la Suisse : « Elle n'a pas eu peur de briser un tabou en s'engageant dans la campagne, ce que ne fait généralement pas un ancien conseiller fédéral. »

Face à ce durcissement législatif moralement inacceptable, des sentiments de révolte animent Sœur Teresa Wyssenbach. Aumônière à la maternité du CHUV à Lausanne, elle tient aussi une permanence d'accueil de réfugiés à Renens et côtoie quotidiennement une misère sociale intolérable : « Je parle et tente d'aider des mamans latino-américaines isolées, ayant renoncé à avorter et contraintes, pour gagner de l'argent par des petits boulots ou la prostitution, de donner leurs bébés à des familles dont elles perdent ensuite la trace. Religieuse et sage-femme au Sénégal il y a quelques années, je n'ai pas rencontré un tel manque de solidarité envers des mamans seules et sans moyens ! »

D'autres chrétiens se mobilisent, avec d'autres citoyens, contre le sort infligé aux demandeurs d'asile par notre Etat de droit. Pour les uns et les autres, c'est réconfortant de voir la CES prendre clairement position contre le démantèlement de notre tradition d'accueil de l'étranger. « C'est la tâche des Eglises d'interpeller le monde politique si la justice et le bien commun ne sont plus garantis en Suisse », assure Michel Raczloz, responsable du département « Diaconie » et membre du Conseil de direction de l'Eglise catholique dans le canton de Vaud.

Mgr Rémy Berchier surenchérit dans le journal du Comité vaudois contre les deux lois : « Ces dernières restreignent

## Une affaire mondiale

L'immigration massive de pauvres gens d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie vers les pays occidentaux est de moins en moins tolérée par leurs autorités. « C'est pourtant un phénomène inéluctable », estime Jean-Pierre Hocké. Les pays développés transfèrent environ 100 milliards de dollars vers le tiers-monde ; les migrants de ces continents déshérités travaillant en Europe ou en Amérique versent 200 milliards dans leurs pays d'origine.

Les démocraties occidentales prennent peur devant cet état de fait. Précédant la Suisse, la France et les Etats-Unis tentent de durcir leur législation contre les immigrés et les Eglises ont pris position. Le 17 mai dernier, le ministre français de l'Intérieur Nicolas Sarkozy a fait adopter une loi sur « l'immigration choisie », contre laquelle les Eglises catholique, protestante et orthodoxe ont fortement réagi. Aux Etats-Unis, le Sénat américain a adopté le 25 mai un texte prévoyant le renforcement de la surveillance à la frontière mexicaine. L'archevêque de Los Angeles, dont la moitié de la population est d'origine hispanique, a soutenu les 500 000 manifestants réclamant la légalisation de 11 millions d'immigrants illégaux.

deux droits fondamentaux : demander l'asile et immigrer ; nous ne pouvons l'accepter, par solidarité et respect pour la dignité de la personne. » Le vicaire général du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg s'appuie sur deux versets communs à la Bible et à la Torah : « C'est le Seigneur votre Dieu... qui aime l'émigré en lui donnant du pain et un manteau » (Dt 10,17-18).

## Charité criminalisée

Avec le Groupe « chrétiens et juifs pour la liberté d'aider », Michel Racloz défend cet accueil et s'en prend à la nouvelle loi sur les étrangers car « elle supprime la disposition exemptant de toute peine celui qui les aura aidés à entrer ou à rester en Suisse sans autorisation, à condition que ses mobiles soient honorables, c'est-à-dire pour des raisons de conscience ». Ce groupe de chrétiens et de juifs relève que les associations religieuses ou caritatives accomplissant de simples actes de charité et d'humanité pourraient être ainsi traitées comme des passeurs professionnels et punis de manière semblable : une peine maximale de cinq ans de prison et 500 000 francs d'amende.

Pour le théologien vaudois, « on criminalise ainsi le citoyen charitable, qui, fidèle à sa foi et à ses valeurs éthiques, accueille une personne dans le dénuelement, quelle que soit sa nationalité. C'est une grave atteinte à la liberté de conscience et de religion garantie par la Constitution. » Le préambule de cette dernière ne commence-t-elle pas en effet par « Au nom du Dieu tout-puissant » ? Michel Racloz observe que de nombreux Suisses vont ainsi se retrouver dans le collimateur de la justice pour avoir aidé des clandestins. Ces protecteurs de l'étranger, c'est l'ecclésiastique

lui portant secours, le directeur d'école scolarisant ses fils et ses filles ou le patron lui donnant du travail.

## Les sans-papiers

Avec ces deux nouvelles lois hostiles au pauvre étranger, les autorités ont inventé une grosse artillerie inhumaine et quasiment inutilisable. Seuls 10 000 demandeurs d'asile ont été enregistrés en 2005, contre 26 000 en 2002. Quant aux étrangers clandestins - 300 000 selon leurs défenseurs, 90 000 selon Christoph Blocher -, ils auront tendance à croître. Faute de procédure légale, ils passeront tout de même notre frontière s'ils ont du travail en Suisse.

Sans droits sociaux, très souvent sous-payés dans des secteurs économiques mal considérés (hôtellerie-restauration, employés de maison, agriculture), ces sans-papiers renforceront encore l'image négative qu'inspire parfois la Suisse dans le monde : hypocrite en tolérant des étrangers sans droits, cynique en déroulant le tapis rouge aux étrangers bien formés.

*Centre d'enregistrement de requérants d'asile, Vallorbe*



« Ce régime juridique restrictif à l'égard de l'immigré entraînera non seulement davantage de clandestins mais aussi plus de délinquance parmi eux », diagnostique le Comité bourgeois contre ces lois. L'un de ses membres, Jean-Pierre Hocké, ancien Haut Commissaire aux réfugiés des Nations Unies, ne décolère pas contre l'UDC : « Ces lois lui donneront du grain à moudre pour tirer à boulets rouges contre eux ces prochaines années. »

L'avocat genevois Carlo Poncet a rejoint ce groupe de personnalités de droite car « ces lois sont détestables, conçues selon un principe malsain - l'immigration est fondamentalement un mal. J'y retrouve l'esprit de Guatanamó où les Américains emprisonnent des gens sans jugement », s'indigne ce libéral sur le plan économique et politique. « Favorable au libre déplacement des marchandises comme des personnes, je préfère une société de clandestins à un monde de flics », proclame-t-il plein de verve, l'esprit voltairien en bandoulière, polémiste toujours aux aguets devant la mesquinerie humaine.

Cet esprit de calcul devant la détresse des réfugiés ne prend pas du tout en compte les réalités vécues par les demandeurs d'asile, analyse le Père Jean-Pierre Barbey, médiateur Eglises-réfugiés à Lausanne : « Le nouveau dispositif législatif mis au point par le conseiller fédéral Christoph Blocher classe artificiellement les demandeurs d'asile en deux catégories : une minorité de réfugiés chimiquement purs, dignes d'être accueillis en Suisse, et des racailles à expulser au plus vite de notre pays. » Or les destins des demandeurs d'asile ne peuvent être si facilement triés, constate tous les jours le prêtre lausannois. Le cas d'un réfugié libérien l'émeut tout particulièrement. Contraint de se battre au Sierra Leone à l'âge de douze ans,

cet enfant-soldat a tué et violé avant de venir se réfugier en Suisse. Son dossier est indéfendable, estiment nos autorités qui veulent le renvoyer dans son pays. Le pire l'attend, comme des compatriotes fonctionnaires le lui ont fait savoir. Pour le Père Barbey, c'est le type même de cas où un accueil humanitaire s'impose, malgré les horreurs que ce jeune homme a dû commettre, contraint et forcé, dans son pays. Un permis lui permettrait d'entreprendre une psychothérapie de longue haleine.

## Rappel de l'histoire

Avec leurs relents de régime policier, les *Lex Blocher* n'intègrent pas ce genre de nuances. L'historien Jean-François Bergier en est désolé. Quelques années après avoir publié son fameux rapport où il rappelait le refus de l'Etat suisse d'accueillir 15 000 à 20 000 réfugiés pendant la Seconde Guerre mondiale, il relève : « On refait les mêmes erreurs que le Conseil fédéral avait faites à partir de 1938 et que l'on estime aujourd'hui désolantes. Ne devons-nous pas être attentifs à des actes que nos descendants, demain, pourront juger à leur tour intolérables ? »

**J.-Br. W.**

« La solidarité nous aide à voir “l’autre” - *personne, peuple* ou *nation* - non comme un instrument quelconque dont on exploite à peu de frais la capacité de travail et la résistance physique pour l’abandonner quand il ne sert plus, mais comme notre “semblable”, une “aide” (cf. Gn 2,18-20), que l’on doit faire participer, à parité avec nous, au banquet de la vie auquel tous les hommes sont également invités par Dieu. »

**Jean Paul II**, *Sollicitudo rei socialis*, n° 39

« Je voudrais encourager la société suisse à demeurer ouverte sur le monde qui l’entoure, pour tenir sa place dans le monde et en Europe et aussi pour mettre ses talents au service de la communauté humaine, notamment des pays les plus pauvres qui ne pourront se développer sans cette aide. De même, je souhaite que votre pays continue à être ouvert à ceux qui sont venus chez vous chercher du travail ou une protection, convaincu que l’accueil de l’autre est aussi sa richesse.

Dans le monde où se développent encore de nombreux conflits, il importe que le dialogue entre les cultures ne soit pas seulement le fait des dirigeants des nations, mais qu’il soit mis en œuvre par tous, dans les familles, dans les lieux d’éducation, dans le monde du travail et dans les relations sociales, afin de construire une véritable culture de paix. »

**Benoît XVI**, discours au nouvel ambassadeur suisse auprès du Saint-Siège, Jean-François Kammer, le 16 juin 2006.